

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Sécurité juridique et relation de confiance : une
journée d'échanges avec les Finances publiques
en Occitanie, les acteurs économiques et
l'Université Toulouse Capitole**

Toulouse, le 6 février 2026

Le jeudi 5 février 2026, la Direction régionale des Finances publiques (DRFiP) d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne a organisé, à Toulouse en présence du chargé de mission *relation de confiance auprès du chef de service de la sécurité et du contrôle fiscal*, Monsieur Baptiste VECCHINI, une journée consacrée à la relation de confiance en réunissant des acteurs économiques et des universitaires.

Cette journée avait pour ambition de faire progresser la compréhension mutuelle et de faire émerger des pistes d'améliorations opérationnelles entre l'administration fiscale et les entreprises : mieux connaître et comprendre les dispositifs de la relation de confiance, favoriser un dialogue plus simple, prévenir les risques futurs et identifier des pistes d'amélioration.

L'AFPME : un levier de la relation de confiance ayant permis d'accompagner 496 entreprises en Occitanie depuis 2023

Réunissant à Toulouse l'AFPME 31 et les référents départementaux, les cellules AFPME de l'Hérault et du Gard, les directions d'Occitanie affirment leur contribution à la relation de confiance avec les entreprises grâce à l'Accompagnement fiscal des PME. Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier d'un dialogue personnalisé et de la sécurité juridique, via les rescrits et des réponses d'ordre général, sur des questions fiscales à enjeux.

En 2025, le réseau de l'AFPME en Occitanie a accompagné 126 nouvelles entreprises, a délivré 33 rescrits et a apporté 93 réponses d'ordre général. Depuis 2023, 363 entreprises ont bénéficié de l'accompagnement de la DRFiP 31, 133 des cellules AFPME de l'Hérault et du Gard, pour un total de 496 entreprises accompagnées en Occitanie. Ces résultats montrent à la fois l'utilité et la croissance de l'accompagnement fiscal auprès des PME.

Une volonté de dialogue et de diffusion de la relation de confiance avec l'Université Toulouse Capitole

Le chargé de mission à la relation de confiance, et Aulne Abeille, Directeur de la direction régionale du contrôle fiscal en Occitanie ont tenu une table ronde avec plusieurs enseignant-chercheurs de l'Université Toulouse Capitole. Portant sur la relation de confiance et la sécurité juridique, les intervenants ont répondu à diverses questions relatives au civisme et la fraude

fiscales, au rescrit fiscal, à la doctrine administrative ainsi que les enjeux d'interprétation des règles fiscales. Les participants ont convenu de l'utilité de réitérer ce dialogue entre l'administration et l'Université dans divers format prochainement, afin de poursuivre la pédagogie de la relation de confiance.

Avec les acteurs économiques : partager les points de vue et prévenir les risques

La journée s'est achevée par une rencontre avec les acteurs économiques locaux. Y étaient présents ou représentés des entreprises, la CCI, la CPME, le tribunal de commerce, l'URSSAF, la French Tech, l'ordre des experts comptables, le barreau et la direction régionale des douanes. Les échanges ont permis de recueillir les témoignages des acteurs économiques sur la relation de confiance, d'échanger sur les pratiques et les attentes autour de sujets concrets :

- l'articulation entre sécurité juridique et procédures de contrôles ;
- l'appropriation, la connaissance et la diffusion des outils de la relation de confiance ;
- les freins subsistants et les perspectives d'amélioration de sa mise en œuvre.

L'accompagnement fiscal des PME

Un service gratuit et confidentiel de la DRFIP, pour sécuriser vos décisions fiscales.

⇒ Pour qui ?

Les PME qui souhaitent être accompagnées sur des questions fiscales à enjeux, dans le cadre d'opérations habituelles ou exceptionnelles (projets de développement, opérations structurantes, etc.).

⇒ Pour quoi faire ?

- Obtenir des réponses claires sur l'application des règles fiscales à une situation donnée.
- Le cas échéant, bénéficier d'une prise de position formelle (rescrit) : les points couverts par un rescrit ne peuvent pas donner lieu à des rehaussements en cas de contrôle, dans le cadre prévu.
- Si l'accompagnement révèle une erreur ou omission : possibilité de régulariser sans pénalités et avec un intérêt de retard réduit de moitié, dans les conditions prévues.

⇒ Comment ça se passe ?

Un interlocuteur dédié échange avec l'entreprise (et son conseil si besoin), analyse la situation et apporte une réponse adaptée : réponse d'ordre général ou rescrit.

⇒ Comment saisir l'AFPME ?

Via impot.gouv.fr > professionnel > je suis une PME et je souhaite un accompagnement fiscal